

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 246

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 246 décrétant la construction du poste de la Sûreté du Québec ainsi qu'un emprunt de 10 361 234 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 18 septembre 2012

Approbation par les personnes habiles à voter : 3 octobre 2012

Approbation par le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 20 décembre 2012

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 décembre 2012.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe